

LE FONCTIONNEMENT DE LA VEME REPUBLIQUE

Document n°1 : Extraits de la Constitution de 1958

« L'initiative des lois appartient concurremment au Premier ministre et aux membres du Parlement. » (art. 39)

« Tout projet ou proposition de loi est examiné successivement dans les deux assemblées du Parlement en vue de l'adoption d'un texte identique.

Lorsque, par suite d'un désaccord entre les deux assemblées, un projet ou une proposition de loi n'a pu être adopté [...], le Premier ministre a la faculté de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire, chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion. [...]

Si la commission mixte ne parvient pas à l'adoption d'un texte commun [...], le gouvernement peut, après une nouvelle lecture par l'Assemblée nationale et par le Sénat, demander à l'Assemblée nationale de statuer définitivement. [...] » (art. 45)

Commission mixte paritaire : groupe de travail composé de 7 députés et de 7 sénateurs.
Statuer : prendre une décision.

Document n°2 :

Les 35 heures adoptées en première lecture
315 voix pour, 255 contre et 2 abstentions

L'Assemblée nationale a adopté hier, en première lecture, le projet de loi sur les 35 heures. Le vote a été acquis par 315 voix (PS, PCF, PRG, Verts, MDC) contre 255 (RPR, UDF, DL, RPF) et 2 abstentions. Le texte sera examiné par le Sénat au début du mois prochain.

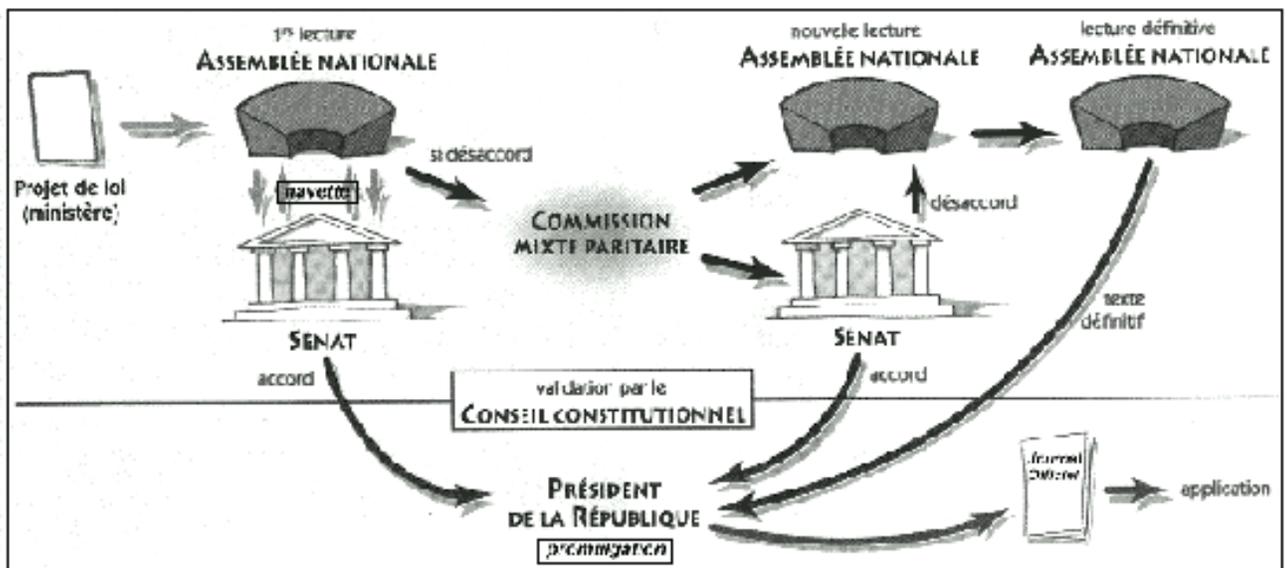
La gauche plurielle s'est retrouvée hier, comme prévu, sur le second projet sur les 35 heures. De ses cinq composantes, trois ont fait le plein de leurs voix : 251 au PS, 13 au PRG et 7 chez les Verts. Seuls les communistes et les chevènementistes se sont (un peu) singularisés. Au PCF, 32 députés sur 35 ont cependant voté le texte : Patrice Carvalho (Oise) et Georges Hage (Nord) ont voté contre et Jean-Claude Lefort (Val-de-Marne) s'est abstenu. Quant au MDC, 7 députés sur 8 ont voté pour, Jacques Dessalange (Aisne) s'étant abstenu. Le gouvernement n'a pas caché sa satisfaction d'enregistrer un score aussi favorable. À l'ouverture du débat, il y a deux semaines, les communistes et les Verts avaient fait savoir qu'ils ne voteraient pas le texte « en l'état ». L'adoption de plusieurs amendements émanant du PCF et des Verts, qui renforcent le projet de loi au profit des salariés, ont favorisé le ralliement quasi général de ces deux partis.

À droite, l'unanimité a été encore plus grande. Aucune voix n'a manqué contre le texte gouvernemental. À noter cependant que 2 UDF, 1 RPR et 1 non-inscrit n'ont pas pris part au vote.

Le texte va maintenant aller au Sénat, où il doit être examiné au début du mois de novembre. Le gouvernement lui appliquant une procédure d'examen en urgence, le projet de loi verra sa navette entre les deux assemblées réduite au strict minimum, ce qui devrait permettre, selon le vœu exprimé par le Premier ministre et la ministre de l'Emploi de le faire adopter définitivement avant la fin de l'année.

Roland GUILBERY, Ouest-France, 20 octobre 1999.

Document n°3 : Le vote d'une loi



II) Deuxième partie : EDUCATION CIVIQUE (12 points)

LE FONCTIONNEMENT DE LA VEME REPUBLIQUE

↳ **QUESTIONS** (12 points)

Document n°1

- 1) Quelles sont les assemblées qui composent le Parlement ? (1pt)
- 2) Quels est le rôle de ces deux assemblées ? (1pt)
Comment appelle-t-on ce genre de pouvoir ?
- 3) Laquelle joue le rôle le plus important ?
Justifiez votre réponse en citant la Constitution. (1,5 pt)

Document n°2

- 4) Quelle est la nature du document ? (1pt)
- 5) Comment appelle-t-on les personnes chargées de voter les lois à l'Assemblée Nationale ? Quelle est la durée de leur mandat ? (1,5pt)
- 6) A qui revient l'initiative de ce texte de loi sur les 35 heures ? **Doc. 1 et 3** (1pt)
- 7) Donnez les noms des partis politiques qui composent la « gauche plurielle ». (1pt)
- 8) Comment appelle-t-on les modifications apportées au texte de départ ? (1pt)

Document n°3

- 9) Après le vote d'une loi, quelles sont ensuite les 2 étapes à suivre pour qu'elle soit appliquée? (2pts)
- 10) Qu'est-ce que la navette parlementaire ? **Doc. 2 et 3** (1pt)
- 11) Quel est le rôle du Conseil Constitutionnel ? (1pt)